

## Programme de formation



FORMATION  
CERTIFIANTE



### Public concerné

Professionnels ayant des activités administratives, de secrétariat ou d'assistance de gestion dans le secteur de la santé, ainsi que des personnes souhaitant s'y orienter.



### Pré-requis

#### Pré-requis d'accès à la formation :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent)
- Exercer des activités de facturation d'actes infirmiers pour les infirmiers libéraux ou justifier d'un projet professionnel d'activité administrative spécialisée en facturation auprès d'infirmiers libéraux (formalisé par un écrit).

#### Pré-requis à l'obtention de la certification :

- Conditionnée par la réussite des épreuves d'évaluation des 4 compétences.



### Modalités

🕒 21 heures

📅 Présentiel

💶 1 500 €

**PARTICIPATION FORFAITAIRE  
AU TITRE CPF : 150 €**



### Profil du formateur

Formateurs infirmiers experts en NGAP

Nos formations peuvent être adaptées pour les personnes en situation de handicap. Notre Référent Handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité sur votre projet de formation et pour mettre en place les éventuels aménagements spécifiques à prévoir.  
Contactez notre Référent Handicap à l'adresse suivante : [contact@orionsante.fr](mailto:contact@orionsante.fr) pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Version : 06/2026

Taux moyen de satisfaction : Nouveau thème

Taux de certification : Nouveau thème

Note moyenne de certification : Nouveau thème

Code RS : en attente

N° d'enregistrement : en attente

Date d'échéance

de l'enregistrement : en attente

## GÉRER LA COTATION ET LA FACTURATION DES ACTES INFIRMIERS ET LEUR SUIVI ADMINISTRATIF

Financement : CPF sous réserve de validation de la demande de certification à France compétences



### Résumé de la formation

Cette formation prépare à la certification professionnelle afin de gérer la cotation et la facturation des actes infirmiers et leur suivi administratif. Il s'agit d'un rôle en plein développement dans un contexte de complexification des règles de facturation et de gestion administrative des actes infirmiers.

À travers un accompagnement individualisé, chaque apprenant développe les compétences nécessaires pour élaborer son contrat professionnel, sécuriser sa gestion administrative, appliquer la NGAP, préparer la télétransmission et assurer le suivi des facturations auprès des organismes payeurs.

La formation permet également de maîtriser les outils numériques et logiciels métiers indispensables à l'activité, tout en garantissant la confidentialité et la traçabilité des données de santé.

Le parcours est conçu pour accompagner chaque candidat vers l'obtention de la certification, attestant de compétences professionnelles opérationnelles et directement mobilisables.

À l'issue de la formation et en ayant validé les 4 compétences, les professionnels certifiés seront capables de réaliser une facturation conforme et sécurisée au regard du cadre conventionnel et du contrat professionnel préalablement établi.

Cette formation se veut concrète et pratique, avec de nombreuses mises en situation professionnelles autour des 4 compétences à valider.



### Objectifs de la formation

- Élaborer un contrat professionnel définissant le champ d'intervention, les limites de mission et les responsabilités respectives
- Enregistrer les données de manière sécurisée et recommandée
- Appliquer la cotation conformément aux règles en vigueur et aux droits des patients
- Créer une facturation préparant la télétransmission des actes infirmiers
- Assurer une traçabilité afin d'avoir une visibilité des facturations en cours et à venir et un archivage formalisé
- Organiser le suivi de facturation en collaboration avec le client/infirmier d'après le contrat établi



### Méthode pédagogique et modalité des épreuves de certification

Avant l'inscription, les prérequis sont vérifiés et vous avez la possibilité de contacter la coordinatrice pédagogique ou la responsable administrative pour poser vos questions. Vous êtes informés des modalités et de l'organisation de la formation et des épreuves de certification. Puis vous recevrez une convocation (date, lieu, horaire) avec le règlement intérieur et le programme de la formation. Un règlement d'organisation des épreuves ainsi qu'un livret de compétences sont accessibles dès le début afin de préparer au mieux les candidats. La formation allie théorie et pratique avec des contenus entièrement accessibles via le compte apprenant. En présentiel, un support pédagogique en format papier, conçu par des experts est remis durant la formation. Des évaluations formatives (quiz) sont réalisées à la fin des objectifs vérifiant les connaissances acquises.

Pour votre certification, il y a 3 épreuves distinctes notées par un évaluateur et validant les 4 compétences comme « acquises » par un jury :

- Étude de cas sur l'élaboration du contrat professionnel du facturier
- Étude de cas sur la cotation des actes
- Mise en situation professionnelle avec argumentation au sujet d'une facturation pour le client

Un jury composé d'experts et de professionnels de santé délibère sur l'attribution de la certification en fonction des compétences démontrées et des résultats obtenus à chaque épreuve. Un relevé des notes est communiqué dans les 10 jours suivants en confirmant la validation des compétences. Des procédures de rattrapage et de recours sont prévus. L'ensemble de ces modalités est validé par le conseil de perfectionnement et la direction d'Orion avec son conseil scientifique.

## Programme de formation



FORMATION  
CERTIFIANTE



### Public concerné

Professionnels ayant des activités administratives, de secrétariat ou d'assistance de gestion dans le secteur de la santé, ainsi que des personnes souhaitant s'y orienter.



### Pré-requis

#### Pré-requis d'accès à la formation :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent)
- Exercer des activités de facturation d'actes infirmiers pour les infirmiers libéraux ou justifier d'un projet professionnel d'activité administrative spécialisée en facturation auprès d'infirmiers libéraux (formalisé par un écrit).

#### Pré-requis à l'obtention de la certification :

- Conditionnée par la réussite des épreuves d'évaluation des 4 compétences.



### Modalités

🕒 21 heures

🔄 Présentiel

💶 1 500 €

PARTICIPATION FORFAITAIRE  
AU TITRE CPF : 150 €



### Profil du formateur

Formateurs infirmiers experts en NGAP

Nos formations peuvent être adaptées pour les personnes en situation de handicap. Notre Référent Handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité sur votre projet de formation et pour mettre en place les éventuels aménagements spécifiques à prévoir.  
Contactez notre Référent Handicap à l'adresse suivante : [contact@orionsante.fr](mailto:contact@orionsante.fr) pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Version : 06/2026

Taux moyen de satisfaction : Nouveau thème

Taux de certification : Nouveau thème

Note moyenne de certification : Nouveau thème

Code RS : en attente

N° d'enregistrement : en attente

Date d'échéance

de l'enregistrement : en attente

## GÉRER LA COTATION ET LA FACTURATION DES ACTES INFIRMIERS ET LEUR SUIVI ADMINISTRATIF

Financement : CPF sous réserve de validation de la demande de certification à France compétences



### Journée 1

**9h-12h30 : Élaborer un contrat professionnel définissant le champ d'intervention, les limites de mission et les responsabilités respectives (Compétence 1)**

- Métier : facturier
- Cadre déontologique et confidentiel
- Gestion administrative du facturier
- Contrat avec le client

**13h30-17h : Enregistrer les données de manière sécurisée et recommandée (Compétence 2)**

- Logiciel métier et textes réglementaires sur les données de santé, cybersécurité
- CPE (Carte Professionnel d'Établissement)
- Facturation avec d'autres partenaires que la CPAM
- Épreuve d'évaluation n°1 de la compétence 1

**Appliquer la cotation conformément aux règles en vigueur et aux droits des patients (Compétence 3)**

- La convention nationale
- Les articles 1 à 14 du chapitre I
- Exercices



### Journée 2

**9h-12h30 : Appliquer la cotation conformément aux règles en vigueur et aux droits des patients (suite) (Compétence 3)**

- Les articles 1 à 7 du chapitre II
- La circulaire 30-2024
- La circulaire 09-2025
- Les règles de cumul selon l'article 11 B
- Les majorations
- Exercices

**13h30-17h : Appliquer la cotation conformément aux règles en vigueur et aux droits des patients (suite) (Compétence 3)**

- Les indemnités de déplacement
- Les indemnités de nuits et de dimanches et jours fériés
- Exercices
- Épreuve d'évaluation n°2 de la compétence 3



### Journée 3

**9h-12h30 : Créer une facturation préparant la télétransmission des actes infirmiers (Compétences 4)**

- Modes de prises en charge des patients
- Conformité de l'ordonnance
- Factures selon les ordonnances fournies
- Organisation de la télétransmission
- Facturation de rétrocession d'honoraires

**Assurer une traçabilité afin d'avoir une visibilité des facturations en cours et à venir et un archivage formalisé (Compétences 4)**

- Tableau de synthèse

**13h30-17h : Organiser le suivi de facturation en collaboration avec le client/infirmier d'après le contrat établi (Compétences 4)**

- Retours immédiats
- Indus
- Propositions de réponses
- Épreuve d'évaluation n°3 de la compétence 4